

Je prétends, le plus sérieusement du monde, qu'il y a en ce moment une certaine détente. Même l'extrait des propos du secrétaire d'État aux Affaires extérieures dont notre honorable collègue vient de donner lecture confirme cette impression.

Je lisais hier un éditorial (non qu'on doive nécessairement fonder la politique sur des éditoriaux) dans l'édition de dimanche du *Times*, de New-York, dont les articles de fond ont généralement un certain poids: "L'hiver est passé, le printemps est venu et la tension diminue." Eh bien, si la situation est si tendue qu'il faille adopter immédiatement le projet de loi, ne faut-il pas mettre en doute la sagacité d'un gouvernement qui, en pleine crise, prend son parti, s'il n'y participe pas effectivement, de la mise à la retraite d'un chef d'état-major chevronné?

Cela ne me paraît pas logique et l'adjoint parlementaire au ministre de la Production de défense a parlé de logique. Il y a bien la thèse de la psychose de la peur, à laquelle on a recours partout. On dit que les Russes ont des bombes, peuvent s'en servir et que, par conséquent, nous devons adopter ce projet de loi.

Il en est, monsieur l'Orateur, qui se posent en autorités militaires. Ainsi, Hanson Baldwin dit que la possession de la bombe par les Russes a relâché la tension, parce qu'on en est arrivé au point où ni l'une ni l'autre des deux parties ne veut se lancer dans une guerre d'engins thermonucléaires. Par conséquent, nous revenons à l'heure actuelle à la guerre avec les armes classiques.

J'affirme que le ministre n'a pas prouvé que la tension s'est accrue au point de nécessiter l'adoption de cet article à l'heure actuelle, pas pour tout de bon, en tout cas. À l'origine, la durée de la loi était limitée à cinq ans. Selon moi, personne ne peut prétendre que la tension est plus grande aujourd'hui qu'en 1951. Je ne répéterai pas ce que d'autres ont dit de la situation à ce moment-là, de la guerre en Corée, des mesures prises par l'ONU, des causes du pont aérien de Berlin et de tout ce sentiment de tension et de crise qui existait alors et qui a suscité cette loi. Elle devait durer cinq ans. Il y a lieu aussi de parler de la tension qui a suscité la loi sur les pouvoirs d'urgence dont le Gouvernement devait demander la prorogation d'année en année.

Sommes-nous trop exigeants, monsieur l'Orateur, quand nous prétendons que le ministre devrait être tenu de se présenter de nouveau devant le Parlement, de temps à autre, pour demander des prolongements et les motiver? Nous n'en demandons pas tant pour ce qui est de l'institution du ministère même et des pouvoirs ordinaires dont le mi-

nistre peut avoir besoin et dont la nécessité est facilement reconnue de tous. Mais, pour ce qui est des pouvoirs extraordinaires, dont la portée est beaucoup plus considérable et que le Parlement peut reconnaître au ministre en période de crise, nous disons tout simplement que le ministre doit motiver le prolongement de ces pouvoirs par le Parlement et nous demandons qu'il le fasse de temps à autre. C'est en partant de là que nous en étions arrivés à une sorte d'entente à l'étape du projet de résolution. Ceux d'entre nous qui étaient ici l'après-midi et le soir en cause se rappellent le conciliabule dont ils ont été alors témoins. Le premier ministre était ici, le ministre de la Production de défense aussi. Sauf erreur, le ministre des Finances est arrivé juste à ce moment-là. Les délibérations de la Chambre ont été suspendues pendant quelques minutes pendant qu'on se concertait à mi-voix. Le représentant de Peace-River (M. Low) préconisait la mise aux voix. Le député de Vancouver-Quadra (M. Green) était d'avis qu'il fallait attendre le résultat du conciliabule. Nous avons alors été fixés. On ne nous donnait aucune assurance, on ne prenait aucun engagement, si ce n'est qu'en retour de l'adoption du projet de résolution à ce moment-là, le Gouvernement se pencherait sur la proposition dans laquelle nous demandions qu'une limite de temps fût fixée à la loi qui nous occupe. Personne ne pensait que le Gouvernement ne donnerait pas suite à une telle déclaration de la part du leader de la Chambre, faite en la présence du premier ministre et du ministre de la Production de défense, à l'expression d'une telle recommandation.

Je ne crois pas qu'on ait voulu tromper le Parlement, qu'on ait voulu nous amener à adopter le projet de résolution ce soir-là afin de pouvoir dire ensuite: "Nous avons roulé l'opposition; nous allons passer aux étapes suivantes." Je crois que le Gouvernement était sincère. Tel était assurément l'avis des députés libéraux, si je me reporte à ce que j'ai entendu dire, ce soir-là, dans les couloirs du parlement. On disait: "Voilà un arrangement intelligent, un heureux compromis." Telle était l'opinion unanime des députés, aussi bien de ceux qui appuient le ministre de la Production de défense que de ceux qui font partie de l'opposition. Sauf erreur, les neuf dixièmes d'entre eux sont encore du même avis aujourd'hui.

Pourquoi ce changement? Le député d'Halifax se dit inquiet de la critique à l'adresse d'un certain ministre. On peut se demander si le Gouvernement n'a pas raison d'être inquiet. Il est bien possible qu'on se soit dit par après: "Eh bien, en agissant de la